

# Assemblée Générale Ordinaire de l'ADIHCCGM du 27 novembre 2019 à Néville

## Ordre du jour

- Rapport financier
- Rapport moral
- Election des administrateurs et renouvellement du tiers sortant
- Questions diverses
- Réunion publique

M. FOUCHE souhaite la bienvenue aux membres de l'association ainsi qu'aux représentants des services de la CCCA et des entreprises.

Mr FOUCHE liste les différents pouvoirs (voir en annexe)

Lecture du rapport financier : Mme BERTIN, trésorière de l'association donne lecture du bilan financier qui est positif de 3873.43 euros. Cette année aussi, il n'y aura pas d'appel à cotisation. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

### Rapport moral du président :

« Mesdames, Messieurs, chers adhérentes et adhérents, M. le Vice-Président, Messieurs les représentants de la CCCA, des entreprises intervenantes DR, LDTP et SAFEGE, je vous remercie de votre présence à notre AGO, qui sera suivie comme toujours d'une réunion publique. Ceci pour vous permettre d'avoir des informations d'avancement des différents chantiers et de pouvoir poser vos questions.

Je tiens tout d'abord à remercier André-Pierre Bourdon, Maire de Néville qui nous met une fois encore gracieusement sa salle municipale à notre disposition.

Notre dernière AGO a eu lieu le 11 juin ici même. Depuis, ce chantier de grande envergure a bien avancé, puisque sur le domaine public, les communes de Cailleville et son hameau de Reutteville, et Manneville ès Plains les travaux sont terminés et ont démarré sur Gueutteville les Grès depuis octobre dernier. Le réseau étant en service, les raccordements sur le domaine privé sont en cours, 100% réalisés sur Cailleville, 85% sur Manneville, à suivre sur Reutteville. Les maires ou adjoints des 3 communes participent régulièrement aux réunions de chantier.

Les tests de conformité réalisés par l'entreprise HALBOURG sont en cours sur les propriétés raccordées, un PV sera rédigé et envoyé à la CCCA. Comme pour l'eau, le gestionnaire du réseau pour l'assainissement sera Eaux de Normandie.

Nous avons au cours de cette année rencontré nos interlocuteurs à plusieurs reprises pour faire un point de la situation, tant au niveau des travaux, que des aides. Nous avons eu confirmation que l'Agence de l'Eau confirmait le montant de ses aides de 2000 ou 3000€ pour les années à venir.

Cette année les propriétaires conventionnés, des communes raccordées sont exemptés de la redevance du SPANC de 30€. Ce sera de même en 2020 pour Gueutteville.

Comme vous le savez, pour l'avoir rappelé à plusieurs reprises, dès le raccordement au réseau, nous devons nous acquitter de la taxe de raccordement, la PFAC, d'un montant de 1.664€. Celle-ci sera titrée mi-décembre, pour un règlement en janvier 2020. Nous l'avons aussi précisé que Mme la trésorière de Cany-Barville serait à disposition des personnes qui demanderaient des facilités de paiement. Une demande écrite devra être faite. Toutes difficultés rencontrées par ces personnes devront être remontées au Maire de leur commune respective et au Président de l'association.

Je tiens aussi à rappeler que le montant de cette taxe est différent, soit 10€ pour les propriétaires qui avaient un ANC conforme validé par la CCCA.

*Je tiens aussi à rappeler que les propriétaires qui ont construits récemment un ANC, peuvent s'ils le souhaitent disposer d'une dérogation de 10 ans avant de se raccorder au réseau. Dès qu'un réseau collectif est mis en place sur une commune, tous les propriétaires doivent se raccorder dans un délai de 2 ans, sinon une majoration de 100% sur la part assainissement sera appliquée si ce n'est pas le cas. Ceci ne concerne pas les quelques propriétaires qui ont eu une dérogation pour rester en ANC.*

*Pour votre information, mes collègues maires de Cailleville et Gueutteville et moi-même avons envoyé un courrier au président de la CCCA pour demander une révision à la baisse de cette taxe, mais notre requête n'a pas abouti.*

*En ce qui concerne le montant des travaux hors subvention, sur le domaine privé, le règlement vous sera demandé au second semestre 2020.*

*Je tiens à remercier les membres du bureau qui se sont rendus disponibles quand nécessaire et qui ont pu vous informer tout au long de cette année.*

*Je tiens à remercier le service de la CCCA, Mme Rodelet qui a quitté la collectivité depuis cet été, et Julien Blondel, pour leur écoute et disponibilité. Je sais que nombre d'entre vous les contacte régulièrement.*

*Je vous remercie de votre attention «.*

*Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.*

*M. le Président précise que conformément aux statuts de l'association, l'assemblée doit se prononcer sur le renouvellement d'un tiers des membres du CA.: cette année sont concernés, M. Cacheleux, Mme Castro, M. Debersac, M. Dehais, M. Dumontier et M. Fouché. M. Cacheleux ne souhaitant pas se représenter il est fait appel à candidature. Mme Valérie BERSOT se propose et est élue à l'unanimité.*

*M. le Président propose aux membres du CA de se prononcer sur la composition du bureau, sachant que les 2 postes de secrétaire et de président sont vacants. Mme Castro et M. Fouché sont candidats à leur renouvellement. Il est fait appel à candidature. Aucun candidat se proposant pour ces 2 postes, les membres présents valident à l'unanimité.*

#### *Composition du bureau*

*Président Mr FOUCHE Gérard*

*Vice-président Mr BILLIEZ Pierre-Luc*

*Vice-président Mr LEGRAND Marc*

*Trésorière Mme BERTIN Marie-Agnès*

*Trésorier adjoint Mr DEHAIS Michel*

*Secrétaire Mme CASTRO Agnès*

*Secrétaire adjoint Mr MOREIRA DAS NEVES Guy*

Listes des membres du conseil d'administration à l'issue de la réunion du 27 novembre 2019

<i>Cailleville</i>	<i>Gueuteville les Grès</i>	<i>Manneville esPlains</i>
<i>Mr BAUDEZ</i>	<i>Mr BAUDOIN Hubert</i>	<i>MME ANCELOT</i>
<i>Mr BEAUFILS</i>	<i>Mr DEHAIS</i>	<i>MME BERTIN</i>
<i>Mme BERSOT</i>	<i>Mr DUMONTIER</i>	<i>Mr DEBERSAC</i>
<i>Mr BILLIEZ</i>	<i>Mr LEGRAND</i>	<i>Mr FOUCHE</i>
<i>Mme CASTRO</i>		<i>Mr LEBLOND</i>
		<i>Mr LECERC</i>
		<i>M. MOREIRADAS NEVES</i>
		<i>Mr PAU</i>
		<i>Mme VAUTIER</i>

Réunion publique

Elle a lieu en présence des représentants de la COMCOM

- *Mr ROGEE, Directeur Général de Services de la CCCA*
- *M. FREBOURG Daniel vice-président Eau et Assainissement*
- *M. FORTIER Ludovic Directeur des Services Techniques de la CCCA)*
- *M. BLONDEL Julien Technicien assainissement de la CCCA*

Et des représentants des entreprises : DR et LDTP

*Monsieur FORTIER informe de l'avancée des travaux commune par commune :*

*CAILLEVILLE : les travaux sur le domaine public sont terminés. Toutes les habitations, soit 68, sont raccordées sur le domaine privé.*

- *MANNEVILLE : les travaux sur le domaine public sont terminés, les travaux sur le domaine privé sont terminés à hauteur de 90%*
- *REUTTEVILLE : les travaux sur le domaine public sont terminés, ceux du domaine privé commenceront en février 2020.*
- *GUEUTTEVILLE : les travaux sur le domaine public ont commencé en octobre, mais sont arrêtés à la rue du Pétrais à cause du grand nombre de grès rencontrés.*

*Le budget prévu pour le volume des grès (132 m3) pour l'ensemble de la commune a été consommé sur cette portion. Les travaux reprendront début 2020 par une investigation supplémentaire pour la détection des grès, avec différentes nouvelles techniques plus fiables.*

*Mr FOUCHE organisera une réunion publique sur la commune de GUEUTTEVILLE après le rapport des investigations.*

*Questions :*

*Sur l'augmentation financière de ces travaux : Mr FREBOURG répond qu'il n'y aura pas d'impact financier sur le coût de l'assainissement, une enveloppe étant déjà adoptée.*

*Au cas où il serait trouvé des grés sur le domaine privé lors des travaux, qui paiera le surcoût ? : Mr FORTIER répond qu'une nouvelle étude serait faite sur le domaine privé, et s'il n'est pas possible de dévier le passage des canalisations, et que le montant des travaux est supérieur à 8000€ subvention déduite, il y aura possibilité d'avoir une dérogation pour rester en ANC (assainissement non collectif) par le maire. Mais il faudra que cet ANC soit mis en conformité, pour cela une aide de 4000€ est attribuée par la CCCA.*

*Si après les sondages sur le domaine public des dommages sont constatés (dalle ou mur de la maison fissurée) qui prend en charge ? : Mr FORTIER répond qu'il sera fait une expertise et contre-expertise pour estimer la nature et le montant des dégâts constatés.*

*Une personne demande le prix du mètre cube de l'eau, il a constaté une forte différence entre la facture de l'année 2018 et celle de 2019 : Mr FORTIER pense qu'il s'agit d'une erreur et lui demande de prendre contact avec les services pour vérification.*

*Mr FORTIER, pour exemple, informe que les estimations faites par l'entreprise DUSEO sont en grande majorité en dessous du montant des travaux réalisés. Par exemple sur la commune de CAILLEVILLE la moitié des habitations n'ont pas de reste à charge et qu'une quinzaine a un reste à charge de moins de 500.00 euros.*

*La séance est levée à 19h45. M. le président invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.*

## **Liste des pouvoirs pour l'AGO du 27 novembre 2019**

**Pouvoirs à Gérard Fouché :** Gérard LOUIS, Patricia COISNE, Didier HENOC, Claude GILHET, Lucille DOUTRELEAU

**Pouvoirs à Marc LEGRAND :** M et Mme DEROUVRAY/BARAUD, Bernard KUNTZ, Michel JOURDAIN

**Pouvoirs à Guy MOREIRA :** Claudine SIRON, Gérard FOURNIER, Ginette LEMOINE, Philippe DUMONTIER, Xavier GENUINI

**Pouvoirs à Marie-Agnès BERTIN :** M et Mme BIDARD, M et Mme CREVEL, Céline et Nicolas VANDEWALLE, Ghislain BOULET

**Pouvoirs à Michel DEHAIS :** Carl TREITSCHKE, Michel VEDRINES, William YZERN, Claude SAUVETRE, Jean-François THOMAS

**Pouvoir à Agnès CASTRO :** M. GOUJON, Jeanine CAPRON, Lucien FONTAINE, Claude HELLOUIN, Michel LEBIDOIS

**Pouvoir à M. CAVELIER :** M. DOR

**Pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ :** Alain BAUDEZ

**Pouvoir à David LAMBION :** Guillaume FERON

**Pouvoir à François MOLLE :** Dominique GOUFFIER-GHIULAMILA

**Pouvoir à Claude DEBERSAC :** William VERDURE

**Pouvoir à Joël FARCY :** Nadia CASALINI

**Pouvoir à Carine CROUTTE :** Alain NATAF

**Pouvoir à Christian VANTORRE :** Marie-Christine VANTORRE

**Pouvoir à Didier BLONDEL :** M. KLAP

**Pouvoir à M. JOUEN :** Claude ANCELOT

